



Legalité verbalisation pour stationnement gênant

Par GandiGG

Le conducteur ainsi que les 3 passagers du véhicule ont été verbalisés pour le motif suivant :

Arrêt de véhicule gênant l'accès a un autre véhicule ou son dégagement

Je pensais que seul le conducteur ou propriétaire du véhicule serais verbalisé.

Tous les occupants du véhicule on été contrôlés et ont fait l'objet d'une contravention.

Est-ce légal ?

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Quel est l'article du code de la route mentionné sur ces contraventions ?